

Région de BASSE NORMANDIE / Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX / Canton de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

Commune
de
FONTAINE - HENRY

Conseil Municipal
Séance du 06 mars 2020
COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt le six mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe CAILLERE, Maire.

Présents : Messieurs CAILLERE, ROSELLO-DE-MOLINER, NEDELEC, MADEC, CHRETIEN, D'OILLIAMSON. Mesdames RENAUDE, ALVADO, RACINE, CREVON, CAILLERE.

Absents excusés :

Pouvoirs :

Madame Caillère a été élu secrétaire de séance.

1 Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des 11 membres présents.

2 Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir repris, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2019
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 187 038.79 euros
DECIDE d'affecter la somme de 187 038.79€ au compte 002 du BP 2020

- un excédent d'investissement de : 205 645.16 euros
DECIDE d'affecter le résultat au compte 001 du BP 2020

Excédent global au 31.12.2019 : 392 683.95 euros

3 Achat d'un camion benne

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un camion benne le véhicule communal arrive en fin de vie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de MARY Distribution domicilié 6 avenue du Général Harris à Caen pour un montant de 31 894.76€ TTC pour un jumper chassis cabine 4-35 L3 Blue HDI 140 (déduction faite de la reprise de l'ancien véhicule).

4 Emprunt pour l'achat d'un camion benne

Afin de pouvoir acquérir le camion benne (31 895€), Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recourir à un emprunt.

Deux banques ont été sollicitées, après étude le conseil municipal décide d'accepter la proposition d'emprunt de la Caisse d'Epargne d'un montant de 31 895€ sur 5 ans à échéances constantes, remboursable au trimestre.

Le taux d'intérêts est de 0.26%, les frais de dossiers étant de 75€.

Le conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet emprunt.

5 Indemnités du Percepteur et frais de gardiennage de l'Eglise.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le versement des indemnités de conseil et de budget dues au percepteur de Bayeux pour l'année 2020.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le versement d'une indemnité d'un montant de 120.97 euros au prêtre du canton pour l'année 2020.

6 Effacement de réseaux Rue des Rosières

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le SDEC Energies relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication Rue des Rosières.

Le coût total de cette opération est estimé à 124 887.14€ TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50%, sur le réseau d'éclairage de 50% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie) et 50% sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à 55 382.93€, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

-confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,

-Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange,

-Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,

-s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,

-décide du paiement de sa participation soit :

par recours à étalement de charges mis en place par le SDEC Energie sur une durée de 10 ans, soit par an 6 165.59€

-s'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune,

-prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,

-s'engage à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 3122.18€.

-autorise son maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

7 Vote du budget primitif 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif de 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 268 236.16 euros en section de fonctionnement
- 411 165.66 euros en section d'investissement

8 Attribution aux entreprises de marchés de travaux de viabilisation et espaces verts du lotissement des Senteurs

Une analyse des offres à été faite par le cabinet Guimard.

Au vue de cette analyse, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- le lot N°1 "terrassment - VRD" à l'entreprise MOULIN domiciliée Route de Loucelles à Audrieu pour un montant total de 213 452.49€ HT.

- le lot N°2 "Espaces verts" à l'entreprise LEBLOIS Environnement domiciliée 12 Rue des Alizée à Verson pour un montant total de 53 336.80€ HT.

Le conseil municipal donne tous pouvoir à Monsieur le Maire, avec possibilité de déléguer à un de ses adjoints, pour signer tous documents relatifs à cette décision.

9 Extension du lotissement du château

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le compte-rendu des rendez-vous avec le cabinet Cavoit et Mme De Broissia pour l'extension du lotissement du Château.

Les 3 parcelles communales situées sur la parcelle ZI 4 sur ce projet de lotissement seront viabilisées par Mme De Broissia. La commune cèdera les parcelles ZI 9 de 1 392m², une partie de la ZI 4 pour 85m² et la ZI 10 de 2 885m², en contre partie, Mme De Broissia cèdera à la commune 1 020m² de la parcelle ZI 67 afin de réaliser une piste cyclable (à la charge de la commune), la commune s'engage à réaliser le mur entre le lotissement et le futur lotissement. Ces échanges se feront sans soultes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

10 Demandes de subventions à l'Etat

Le conseil municipal à décidé d'attribuer les marchés de travaux pour l'aménagement du lotissement des senteurs situé rue du val de Douet , lieu dit "les crottes".

Le lot N°1 Terrassement VRD a été attribué à l'entreprise MOULIN pour un montant total de
213 452.49 € HT.

Le lot N°2 Espaces verts a été attribué à l'entreprise LEBLOIS environnement pour un montant total de 53 336.80€ HT.

Soit un total de travaux à 266 789.29€ HT.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de faire des demandes de subventions au titre des amendes de police, de l'APCR, de l'aménagement des espaces verts, caniveaux et eaux pluviales ainsi que toute autre subvention auxquelles la commune pourrait prétendre .

11 Informations et questions diverses

- Prévoir un rendez-vous (proposer 3 dates) avec Inolya pour faire constater l'état des façade des maisons leur appartenant et demander quand une campagne d'isolation de ces logements sera fait car les notes d'électricité avoisinent 140€ par mois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire